

**ARRETE**  
**VOIRIE/CIRCULATION**  
**Portant réglementation temporaire de circulation**

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;

**Vu** la demande du 1<sup>er</sup> juin 2023, par l'entreprise EUROVIA de Morlaix et OTV de Rennes ;

Considérant que dans le cadre de travaux de construction d'une station d'épuration par l'entreprise EUROVIA de Morlaix, à Kersimonet, nécessite des restrictions de circulation ;

**arrête**

**Art. 1<sup>er</sup>:**

**Du mardi 20 juin 2023 au mercredi 31 janvier 2024, entre Kersimonet (sur la voie communale n° 1) et Quilliou Menez et entre Quilliou Menez et Nesnay :**

- la voie sera interdite à la circulation dans les deux sens, sauf riverains, service de réputation communautaire et services de secours pendant la durée du chantier, les véhicules seront redirigés vers la Départementale 785 ;
- En venant de la RD785 en direction du bourg de Plouneour-Menez, la circulation sera interdite par route barrée ;
- une déviation sera mise en place à partir du croisement de la rue des Monts d'Arrée et de la RD111 en direction de Commana et du centre bourg de Plouneour-Menez d'une part ;
- une déviation locale sera mise en place à partir du lieu-dit Nesnay au croisement de la voie communale n° 1 en direction de la RD785 ;

**Art. 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

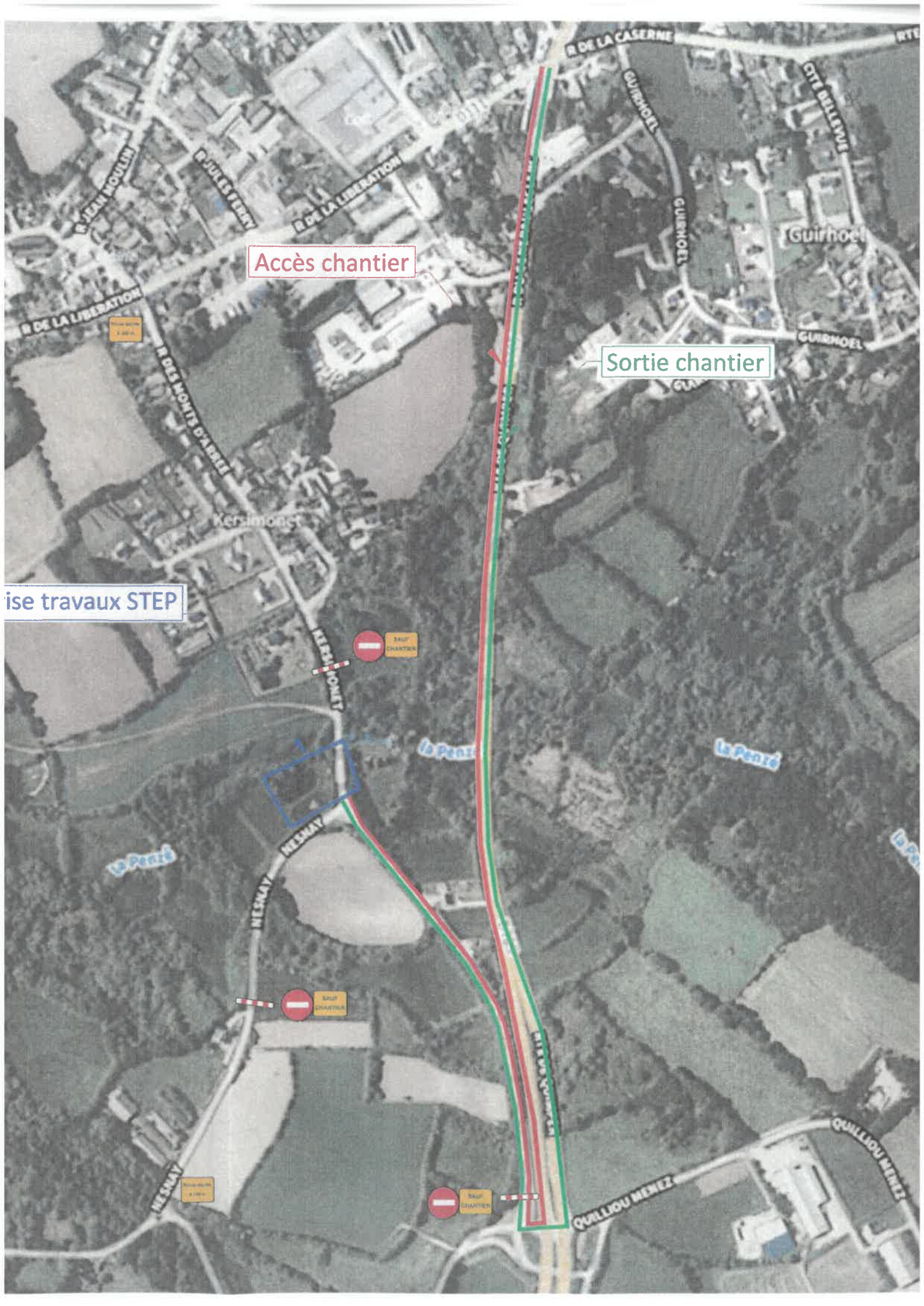
**Art. 3 :**

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- EUROVIA 22 route de Carhaix 29600 MORLAIX,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et LANDIVISIAU,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.



Le Maire,  
Sébastien MARIE



Accès chantier

Sortie chantier

Plan de circulation des travaux STEP



La Penzé

La Penzé

La Penzé

La Penzé

R DE LA CASERNE

CITE BELLEVE

GUIRHOEL

GUIRHOEL

Guirhoel

GUIRHOEL

R JEAN MOULIN

R JULES FERRY

R DE LA LIBERATION

R DE LA LIBERATION

R DES MONTS D'AREE

KERSIMON

KERSIMON

NESNAY

NESNAY

R DE LA CASERNE

QUILLIO MENEZ

QUILLIO MENEZ